

effectivement associés à leur conception. Leur impression reste centralisée à Alger eu égard à la qualité des entreprises sous-traitantes, l'imprimerie officielle et l'ENAG Réghaïa. Le problème particulier du transport est conjoncturel, puisque lié à la situation sécuritaire.

En ce qui concerne les imprimés obsolètes, des mesures ont été prises pour leur retrait et leur recyclage par une entreprise spécialisée.

Le nombre de contribuables forfaitaires est effectivement élevé, mais le traitement de ces dossiers est beaucoup plus sommaire puisque le contrat de forfait est conclu pour une période de deux années. Néanmoins, consciente de l'amplitude de la tâche, l'administration a demandé l'inscription dans le projet de loi de finances pour 1997, d'une mesure qui porte à trois années la durée du contrat de forfait.

L'indisponibilité des locaux est un fait avéré. Le programme mis en route pour la réalisation des hôtels des finances et des centres financiers en est la seule solution. Les premiers édifices commencent à être réceptionnés.

4-Mauvaise maîtrise de la comptabilité des receveurs, transfert d'écriture non assuré

Le personnel comptable bénéficie, en priorité, des cycles de perfectionnement et la pratique de la comptabilité à partie double, insuffisamment dominée à partir de 1994, présente des signes incontestables d'amélioration.

L'assainissement des écritures comptables s'effectue dans des conditions satisfaisantes. Rien n'indique que les délais fixés à trois années à partir de 1995, pour mener à bien ces opérations, ne seront pas respectés. Des résultats enregistrés à la fin octobre 1996 indiquent que les comptes

d'avances et de consignations ont été régularisés dans une proportion allant de 40 à 90% selon la nature de ces comptes.

Cette situation est restée sans influence sur le volume des recouvrements puisque les actions engagées dans ce domaine ont permis de réaliser les prévisions de recettes fiscales de l'Etat et des collectivités et de multiplier par trois (03) le produit de la perception hors hydrocarbures et hors douanes entre 1991 et 1996.

II-L'informatisation

1-Transfert d'informations sur support papier, liaison informatique non assurée

La remarque de la Cour n'est pas précise. S'il s'agit des liaisons entre le centre national et les centres régionaux informatiques d'Oran et de Constantine, elles sont aujourd'hui entièrement assurées par le réseau de transmission de données X25 des P et T. Celle d'Oran depuis 1995, celle de Constantine, depuis octobre 1996.

S'il s'agit des transferts entre les directions de wilaya, les inspections, les recettes d'une part et les centres régionaux d'autre part, il est clair qu'elles ne peuvent se faire que sur papier tant que les structures citées ne sont pas informatisées et c'est l'objet du schéma directeur en cours de mise en place.

Sur les cent premières recettes informatisées en 1995, 50 sont en cours de branchement sur le réseau de transmission de données X25.

Signalons au passage, que la liaison avec l'un de nos principaux partenaires, la douane, est aujourd'hui assurée sur le réseau X25.